

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°16
Séance du 16 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le **16 juin à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Stéphane CANTE donne pouvoir à Roger RIBOLLET
Karine POTHIER donne pouvoir à Marianne MORSLI
Gaëlle LABALME

Nombre de conseillers en exercice : **14**
Date de la convocation : 9 juin 2023

Présents et représentés : **13**
Date d'affichage : 9 juin 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommée secrétaire de séance.

N° 16 : Demande de Modification N°2 sur le budget principal

M. le Maire indique qu'il convient de prendre une décision modificative car un engagement pris en 2022 n'a pas été reporté sur le budget primitif 2023.
Le montant correspond au renforcement de l'alimentation électrique chemin du Pellerat pour le lotissement La Vernaie d'un montant de 9 708,33 € pour le compte du SIEA.
Le budget primitif 2023 ne comportant de crédits budgétaires prévus au compte 204182, il est proposé la Décision Modificative suivante :
Retrait de 9 800 sur le compte 231 et ajout de 9 800 sur le compte 204182

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :
➤ **Approuve la Décision Modificative N°2 telle que présentée ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

Mis en ligne le : 20/06/2023

